

Déclaration publique de déplacements parrainés

En remplissant ce formulaire, vous répondez aux exigences du paragraphe 15(1) du *Code régissant les conflits d'intérêts des députés*. Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, n'hésitez pas à communiquer avec le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique au 613-995-0721.

- **15**(1) Si les frais de déplacement dépassent 200 \$ et ne sont pas entièrement pris en charge par le Trésor, par lui-même ou son parti, ou par une association parlementaire reconnue par la Chambre, le député dépose auprès du commissaire une déclaration faisant état du déplacement, **dans les soixante jours qui en suivent la fin**.
 - (2) La déclaration comporte le nom de la personne ou de l'organisation qui prend en charge les frais de déplacement, le nom de toute personne accompagnant le député, la ou les destinations, le but et la durée du déplacement, la nature des avantages reçus et leur valeur, ainsi que des documents justificatifs pour les frais de transport et de logement.

Source : Code régissant les conflits d'intérêts des députés

Nom du (de la) député(e) :						
Nom de toute personne accompagnant le (la) député(e) (s'il y a lieu) :						
Destination(s):						
But du déplacement :						
Parrain du déplacement (nom officiel) :						
Dates (dd / mmm / aaaa) : Du :				Au:	(jou	ırs)
Avantages reçus :						
<u>Nature</u>				Valeur (en dollars canadiens)	Description	
Cadeaux	oui		non \square	\$		
Transport	oui		non \square	\$		
Logement	oui		non \square	\$		
Autre	oui		non \square	\$		
☐ Je fournis des documents justificatifs pour les frais de transport et/ou de logement.						
☐ Je suis dans l'impossibilité de fournir des documents justificatifs pour les frais de transport et/ou de logement.						
Cette déclaration est faite sachant qu'une copie conforme sera versée au Registre public maintenu par						
le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique.						
Signature				Date	_	